

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 25 février 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases des propositions de la commission "Finances". Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents communaux ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts,...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, loyers...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 606 795,51 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les charges du personnel représentent 35 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 545 318,38 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue **l'autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Globalement, les dotations forfaitaires de l'Etat se maintiennent :

	Dotation forfaitaire des communes	Dotation solidarité rurale (DSR)	Dotation aux élus locaux
2023	37 637 €	24 047 €	3 284 €
2024	38 438 €	26 753 €	3 320 €
2025	36 357 €	28 427 €	3 322 €

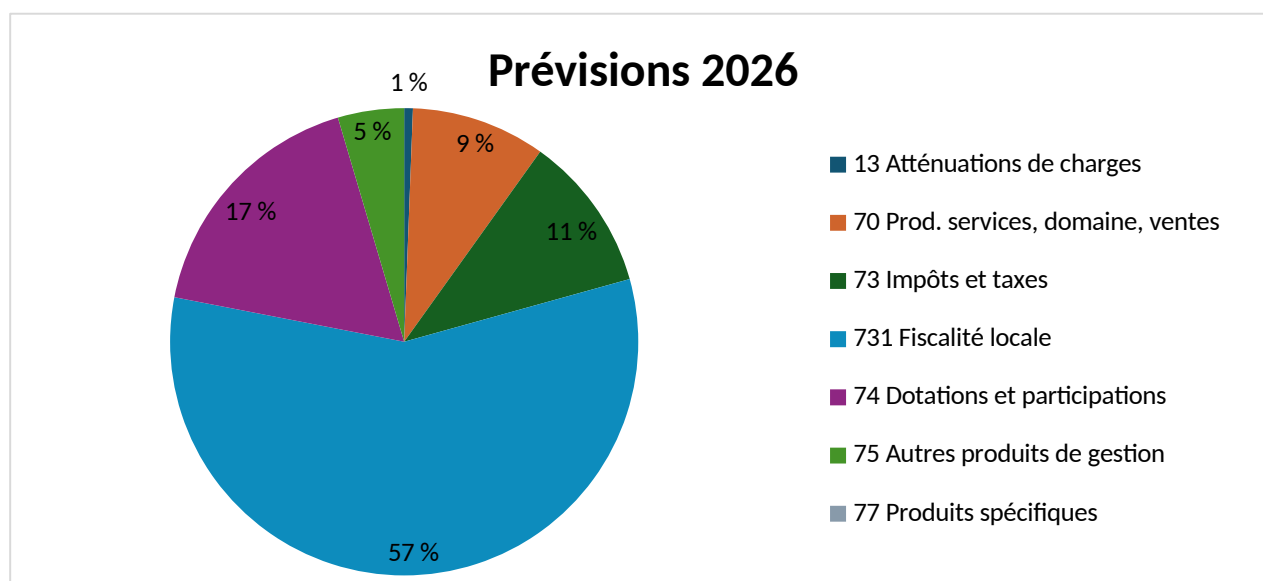
Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (taxes foncières,...): **montant total pour 2025 : 331 797 € et prévision 2026 : 334 000 € soit 55% de nos recettes**
- Les dotations versées par l'État et le Département : **115 911,45 € en 2025 soit 17% des recettes ; Une baisse de 10% est annoncée en 2026.**
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Les recettes de fonctionnement :

Chapitres		Recettes 2025	Prévisions 2026
013	Atténuations de charges	3 399.33	3 500.00
70	Prod. services, domaine, ventes	57 796.89	54 100.00
73	Impôts et taxes	73 220.87	62 920.00
731	Fiscalité locale	331 797.00	334 500.00
74	Dotations et participations	115 911.45	101 300.00
75	Autres produits de gestion	24 449.34	26 650.00
77	Produits spécifiques	202.63	
Total	Recettes Réelles	606 795.51	582 970.00
002	Résultat de fonctionnement	22 124.99	83 602.12
TOTAL	RECETTES	622 276.99	666 572.12



Chapitre 013 - Atténuations de charges : Par prudence, les éventuels remboursements relatifs à la maladie ont été évalués au minimum car ils sont difficilement prévisibles.

Chapitre 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses : Ce chapitre comprend notamment les recettes liées aux services rendus pour la restauration scolaire, **l'accueil périscolaire et les accueils de loisirs**, les concessions dans les cimetières.

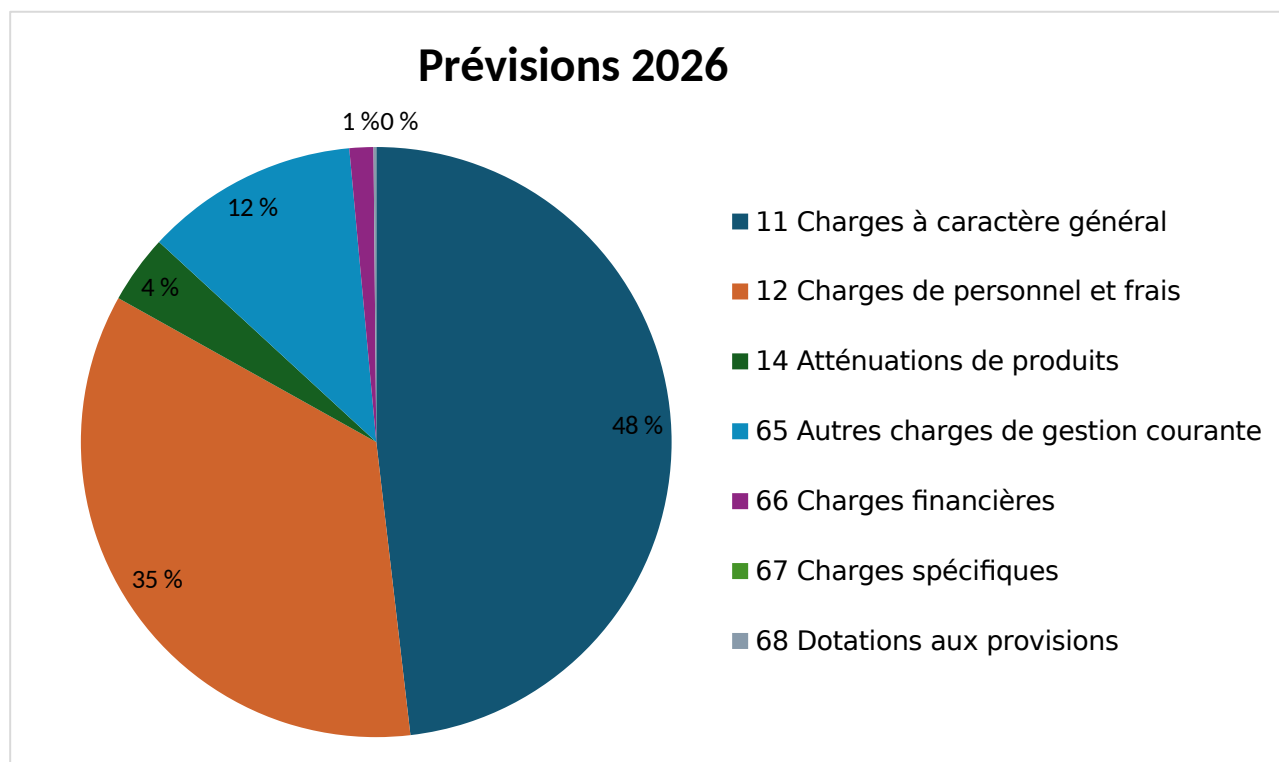
Chapitre 73 – Impôts et taxes : La fiscalité locale a été estimée avec une faible progression essentiellement due par la revalorisation par l'Etat des valeurs locatives de +0.8%.

Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations : Ce chapitre comprend les dotations d'Etat à savoir la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et la Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante : Ce chapitre concerne les revenus locatifs

Les dépenses de fonctionnement :

Chapitres		Dépenses 2025	Prévisions 2026
011	Charges à caractère général	232 897.58	320 957.83
012	Charges de personnel et frais	213 773.41	233 000.00
014	Atténuations de produits	17 949.00	25 000.00
65	Autres charges de gestion courante	66 037.18	77 914.29
66	Charges financières	14 660.76	8 700.00
67	Charges spécifiques	0.45	
68	Dotations aux provisions		1000.00
TOTAL	DEPENSES	545 318.38	666 572.12



Chapitre 011 – Charges à caractère général : Les charges à caractère général sont **en légère baisse**. Ces dépenses concernent le fonctionnement des structures et les services : eau, électricité, chauffage, carburants, fournitures et travaux d'entretien des bâtiments, les contrats de prestations de services et de maintenance, la téléphonie, les fournitures scolaires, les impôts et taxes payés par la commune, les primes d'assurances, les prestations.

Chapitre 012 – Charges de personnel : Les charges de personnel s'établissent à 233 000 €. Les règles d'évolutions statutaires des agents (Glissement Vieillesse Technicité), apportent mécaniquement des charges supplémentaires chaque année : avancement d'échelon, avancement de grade et promotion interne.

Sont également comprises les mesures réglementaires prises par le gouvernement en début d'année 2026 ayant un fort impact sur les charges de personnel :

- Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, les cotisations patronales CNRACL augmente au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'en 2024 à 31,65 %, le taux de cotisation est passé en 2025 à 34,65 %. Il est de 37,65 % depuis le 1^{er} janvier 2026, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

- Les obligations des collectivités en matière de participation pour la prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante : Les autres charges de gestion courantes correspondent aux subventions versées aux associations, et aux indemnités versées aux élus.

Chapitre 66 – Charges financières : remboursement des intérêts de la dette

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Ce chapitre correspond aux annulations et réductions de titres. Ces dépenses sont estimées à 1 000 € car non connues à ce jour.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, **la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.** Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. **Exemple : Salle polyvalente, école, routes communales,...**
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement en 2025 et les prévisions 2026

Chapitres		Recettes 2025	Crédits de re- port	Prévisions 2026	Total Prévisions 2026
			RAR 2025*		
10	Dotations, fonds divers et	708 385.83		121 500.00	121 500.00
13	Subventions d'investissement	620 530.20	207 717.80	114 750.00	322 467.80
21	Immobilisations corporelles				
Total	Recettes Réelles	1 328 916.03	207 717.80	236 250.00	443 967.80
001	Solde exécution invest. reporté				185 239.23
Total	RECETTES	1 328 916.03	207 717.80	236 250.00	629 207.03

*RAR = restes à réaliser

Chapitres		Dépenses 2025	Crédits de re- port	Prévisions 2026	Total Prévisions 2026
			RAR 2025*		
16	Emprunts et dettes assimilées	189 605.32		192 000.00	192 000.00
21	Immobilisations corporelles	162 483.60		251 280.54	251 280.54
23	Immobilisations en cours	638 770.77	185 926.49		185 926.49
Total	Dépenses réelles	990 859.69	185 926.49	443 280.54	629 207.03
001	Solde exécution invest. reporté	152 817.11			0
Total	DEPENSES	1 666 411.37	185 926.49	443 280.54	629 207.03

*RAR = restes à réaliser

Le financement des dépenses réelles d'investissement se fait via :

- L'autofinancement
- Le prêt court terme, contracté en 2024, **pour un montant de 300 000 € remboursé en 2 ans**. Ce prêt permet de financer les travaux de l'école, en attendant le versement des subventions et de la FCTVA.
- Le FCTVA (taux 16,404% des dépenses n-1) = récupération d'une partie de la TVA sur les investissements
- Les subventions d'équipement qui financent les opérations

Les restes à réaliser (RAR) 2025

Restructuration de l'école communale	Budgétisé (2025)	Réalisé (2025)	RAR
Travaux	824 697.26 €	638 770.77 €	185 926.49 €
	Montant total des RAR dépenses		185 926.49 €
Etat : DETR et Fond vert	361 400.00 €	275 955.20 €	85 444.80 €
Région	115 000.00 €	92 000.00 €	23 000.00 €
Département : CTS	277 979.00 €	139 728.00 €	99 273.00 €
	Montant total des RAR recettes		207 717.80 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

- Rénovation de l'appartement
- Rénovation de l'éclairage public
- Défense Incendie au hameau des Moirouds

d) Les subventions d'investissements prévues :

- du Département : « FDEC » pour la défense incendie
- Autres : « SDES » pour l'éclairage public

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulatif pour 2026

a) Recettes et dépenses de fonctionnement 2026 :

Réparties comme suit :

- Dépenses :	résultat fonctionnement :	0 €
	nouveaux crédits :	666 572.12 €
	TOTAL :	666 572.12 €
- Recettes :	résultat fonctionnement :	83 602.12 €
	nouveaux crédits :	582 970.00 €
	TOTAL :	666 572.12 €

b) Recettes et dépenses d'investissement pour 2026 :

Réparties comme suit :

- Dépenses :	crédits reportés N-1 :	185 926.49 €
	nouveaux crédits :	443 280.54 €
	TOTAL :	629 207.03 €
- Recettes :	crédits reportés N-1 :	207 717.80 €
	Solde exécution reporté :	185 239.23 €
	nouveaux crédits :	236 250.00 €
	TOTAL :	629 207.03 €

c) État de la dette : Fin de tous les emprunts en 2029

	2026		2027		2028		2029	
	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt	Capital	Intérêt
Crédit Agricole CT 2 ANS Travaux Ecole	150 000.00 €	9 390.00 €						
Caisse Epargne FIN 2028 Maison Bodin	2 869.96 €	206.65 €	3 006.14 €	70.47 €	2 869.96 €	206.65 €		
Crédit Agricole FIN 2029 Ecole Primaire	15 853.05 €	2 525.15 €	16 513.09 €	1 865.11 €	17 200.60 €	1 177.60 €	17 916.61 €	461.59 €
Caisse Epargne FIN 2029 Cure	13 742.55 €	448.89 €	13 884.64 €	307.10 €	14 028.21 €	163.23 €	7 068.46 €	27.26 €
Total	190 886.91 €	13 379.17 €	42 220.19 €	2 656.19 €	34 269.52 €	1 376.26 €	24 985.07 €	488.85 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L.2121-26, L.3121-17, L.4132-16, L.5211-46, L.5421-5, L.5621-9 et L.5721-6 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Saint-Paul-sur-Yenne, le 26 février 2026

Le Maire,
BOIRON Laurence